

Enlist™ 1 Herbicide

avec la technologie COLEX-D™

GROUPE 4 HERBICIDE

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces et pour utilisation dans le maïs de grande culture Enlist™, soja Enlist E3 et pour usage sur le blé, l'orge et le seigle.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: 2 4-D, présent en tant que sel de choline Solution

454 g/L

Solution

N° D'HOMOLOGATION 33701 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 1 L - Vrac

Corteva Agriscience Canada Company Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE Calgary, AB T2C 5G9 1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
FATAL OU NOCIF EN CAS D'INGESTION
PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET PEUT IRRITER LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX
CAUSE UNE LÉSION IMPORTANTE MAIS TEMPORAIRE AUX YEUX
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Méthode et équipement d'application terrestre et aérienne

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou une cabine fermée d'avion.
- Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Application au moyen d'un pulvérisateur manuel

- Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité).
- Pour les applications à l'aide d'un pistolet de pulvérisation avec pompe mécanique:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent également porter un respirateur s'ils manipulent plus de 11 L d'herbicide Enlist™ 1 par jour.
 - o NE PAS manipuler plus de 17,6 L d'herbicide Enlist 1 par jour.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles

MÉLANGE

Système de transfert

 Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation. En cas de manipulation de plus 582 L par jour, les travailleurs doivent aussi utiliser un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement
 et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant
 pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du
 genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de
 protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent la fatigue, une faiblesse musculaire et les nausées. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.
- Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée.
 Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres et des plantes ornementales.

LESSIVAGE

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2.4-D.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de 0 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI

MISE EN GARDE D'UTILISATION

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- Appliquer le produit sur les cultures agricole seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Délai de sécurité avant réentrée

- Pour l'irrigation manuelle, ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les 6 jours suivant le traitement.
- Pour le dépistage à pied, ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les 24 heures suivant le traitement.
- Pour toute autre activité, ne pas entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les 12 heures suivant le traitement.

Application terrestre - terres cultivées

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer la pulvérisation à faible pression (de 200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.

Grosseur des gouttelettes : Appliquer en tant que pulvérisation de grosses gouttelettes à extrêmement grosses gouttelettes (ASAE S 572.1). Utiliser des pastilles de buses à réduction de dérive conformément aux directives du fabricant qui produisent des gouttelettes de classification grosses à extrêmement grosses pour réduire de façon significative le potentiel de dérive.

Se référer au quide d'utilisation du produit pour de plus amples renseignements.

Préparation de la solution de pulvérisation

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter l'herbicide Enlist 1 tout en agitant, puis enfin le reste de l'eau ou de l'huile tout en continuant d'agiter le mélange.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

POUR UTILISATION AVEC LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ENLIST™ SEULEMENT

L'herbicide Enlist 1 est un herbicide systémique dont l'activité résiduelle dans le sol est très limitée et qui est conçu pour la suppression de mauvaises herbes annuelles et vivaces émergées. L'herbicide Enlist 1 est sélectif au maïs de grande culture Enlist. L'application d'Enlist 1 sur du maïs de grande culture non Enlist causera de graves dommages aux cultures et une perte de rendement

Taux d'application

Utiliser les taux donnés ci-dessous pour chaque liste de mauvaises herbes. Utiliser le taux le plus faible dans chaque groupe pour les mauvaises herbes en semis (2-4 feuilles) qui croissent rapidement; et le taux le plus élevé pour les mauvaises herbes au stade du bourgeonnement, au cours de périodes sèches et fraîches ou s'il y a infestation élevée.

Mauvaises herbes sensibles (de 0,73 à 1,1 L/ha):

bardanette épineuse	moutardes (sauf des chiens et tanaisie verte)
bardane (avant le stade de 4 feuilles)	ansérine de Russie
canola spontané*	amarante à racine rouge
lampourde glouteron	plantain majeur
caméline	petite herbe à poux
vergerette rude	grande herbe à poux
sagesse-des-chirurgiens	soude roulante
salsifis majeur	bourse-à-pasteur
cranson dravier	tournesol annuel
prêle des champs	mélilot
kochia à balais	vesce
chénopode blanc	radis sauvage

^{*}y compris les variétés de canola tolérant au glyphosate et Clearfield.

Mauvaises herbes moins sensibles (de 1,3 à 1,8 L/ha):

maaraneee nemee eeneme eeneme (as 1,5 a 1,						
armoise bisannuelle*	renouée (avant le stade de 4 feuilles)					
liseron des champs*	renouée persicaire					
liseron des haies	euphorbe ésule*					
laitue bleue*	moutarde des chiens					
sarrasin de Tartarie	chénopode glauque					
renouée liseron*	matricaire odorante					
bardane*	pourpier potager					
chardon des champs*	renouée scabre					
pissenlit	renouée de Pennsylvanie					
stellaire moyenne	laiteron potager					
céraiste vulgaire*	laiteron des champs*					
lépidie des champs	tanaisie vulgaire					
galinsoga cilié	abutilon					

^{*}Suppression des parties épigées seulement.

Traitement localisé

Pour le traitement localisé de mauvaises herbes comme les chardons au moyen d'un pulvérisateur à réservoir dorsal, mélanger 0,2 L d'herbicide Enlist 1 dans 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage. Maximum de 2 applications par année.

Période d'application

Appliquer jusqu'au stade de croissance V8 ou à une hauteur de 120 cm (48 po), selon la première éventualité. Effectuer de 1 à 2 applications avec un minimum de 12 jours entre les applications.

Délais d'attente avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir.

Restrictions

- Ne pas effectuer plus de deux applications en post-émergence par saison d'utilisation.
- Ne pas appliquer plus de 3,6 L/ha d'herbicide Enlist 1 (1,64 kg équivalent acide) par saison d'utilisation.
- Lire et suivre l'Enlist Programme de Gouvernance (https://www.enlist.com/ca-fr/l-experience-enlist/gouvernance.html) qui est lié à l'utilisation de Enlist™ semences de maïs de grande culture,

Mélange en réservoir avec herbicides de glyphosate

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces à utiliser dans le maïs Enlist L'herbicide Enlist 1 peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide de glyphosate à une taux équivalente à 900 g ea/ha. Consultez le Guide d'utilisation des produits du système de suppression des mauvaises herbes Enlist (édition du Canada) pour obtenir des recommandations supplémentaires au sujet du mélange en réservoir de Enlist 1 avec le glyphosate.

POUR UTILISATION AVEC LE SOJA ENLIST™ E3 SEULEMENT

L'herbicide Enlist 1 est un herbicide systémique dont l'activité résiduelle est très limitée et qui est conçu pour la suppression de mauvaises herbes annuelles et vivaces émergées. L'herbicide Enlist 1 est sélectif au soja Enlist E3. Une application de l'herbicide Enlist 1 sur des sojas non Enlist E3 causera de graves dommages aux cultures et/ou la mort des cultures et une perte de rendement.

Taux d'application

Utiliser les taux donnés ci-dessous pour chaque liste de mauvaises herbes. Utiliser le taux le plus faible dans chaque groupe pour les mauvaises herbes en semis (2-4 feuilles) qui croissent rapidement ; et le taux le plus élevé pour les mauvaises herbes au stade du bourgeonnement, au cours de périodes sèches et fraîches ou s'il y a infestation élevée.

Mauvaises herbes sensibles (de 0,73 à 1,1 L/ha) :

moutardes (sauf des chiens et tanaise)		
ansérine de Russie		
amarante à racine rouge		
plantain majeur		
petite herbe à poux		
grande herbe à poux		
soude roulante		
bourse-à-pasteur		
tournesol annuel		
mélilot		
vesce		
radis sauvage		

^{*}y compris les variétés de canola tolérant au glyphosate et Clearfield.

Mauvaises herbes moins sensibles (de 1,3 à 1,8 L/ha) :

armoise bisannuelle*	renouée (avant le stade de 4 feuilles)			
liseron des champs*	renouée persicaire			
liseron des haies	euphorbe ésule⁴			
laitue bleue*	moutarde des chiens			
sarrasin de Tartarie	chénopode glauque			
renouée liseron*	matricaire odorante			
bardane*	pourpier potager			
chardon des champs*	renouée scabre			
pissenlit	renouée de Pennsylvanie			
stellaire moyenne	laiteron potager			
céraiste vulgaire*	laiteron des champs*			
lépidie des champs	tanaisie vulgaire			
galinsoga cilié	abutilon			

^{*}Suppression des parties épigées seulement.

Traitement localisé

Pour le traitement localisé de mauvaises herbes comme les chardons au moyen d'un pulvérisateur à réservoir dorsal, mélanger 0,2 L d'herbicide Enlist 1 dans 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage. Maximum de 2 applications par année.

Période d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont petites et que le stade de croissance du soja Enlist E3 n'est pas plus avancé que R2 (pleine floraison). Effectuer de 1 à 2 applications avec un minimum de 12 jours entre les applications. Ne pas appliquer l'herbicide Enlist 1 sur le soja Enlist E3 qui serait à un stade plus avancé que R2.

Délais d'attente avant la récolte

- Ne pas laisser paître le soja Enlist E3 traité.
- Ne pas récolter pour le fourrage ni le foin.

Restrictions

- Ne pas effectuer plus de deux applications en post-émergence par saison d'utilisation.
- Ne pas appliquer plus de 3,6 L/ha d'herbicide Enlist 1 (1,64 kg équivalent acide) par saison d'utilisation
- Lire et suivre l'Enlist Programme de Gouvernance (https://www.enlist.com/ca-fr/l-experience-enlist/gouvernance.html) qui est lié à l'utilisation de Enlist™ E3 semences de soja cultivé.

Mélange en réservoir avec herbicides de glyphosate

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces à utiliser dans le soja Enlist L'herbicide Enlist 1 peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide de glyphosate à une taux équivalente à 900 g ea/ha. Consultez le Guide d'utilisation des produits du système de suppression des mauvaises herbes Enlist (édition du Canada) pour obtenir des recommandations supplémentaires au sujet du mélange en réservoir de Enlist 1 avec le glyphosate.

Mélange en réservoir avec les herbicides Glufosinate Ammonium

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces à utiliser dans le soja Enlist E3, l'herbicide Enlist 1 peut être mélangé en réservoir avec des herbicides à base de glufosinate d'ammonium, comme Liberty 200 SN. Assurez-vous que l'herbicide au glufosinate d'ammonium est homologué pour une utilisation sur le soja et consultez l'étiquette pour connaître les espèces de mauvaises herbes et les taux d'application spécifiques. Le mélange en réservoir d'Enlist 1 avec des herbicides à base de glufosinate d'ammonium non étiquetés pour une utilisation sur le soja Enlist E3 peut causer des dommages importants à la culture. Consulter le guide d'utilisation du produit du système de suppression des mauvaises herbes Enlist (édition canadienne) pour obtenir d'autres recommandations sur le mélange en réservoir d'Enlist 1 avec du glufosinate d'ammonium.

POUR UTILISATION DANS LES VARIÉTÉS DE BLÉ DE PRINTEMPS ET D'HIVER (Y COMPRIS LE BLÉ DUR), D'ORGE ET DE SEIGLE

Périodes d'application

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque LES MAUVAISES HERBES SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit lorsque les conditions de croissance sont favorables. Appliquer le produit avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencés de légumineuses)

Les cultures peuvent être traitées entre le stade de 3 feuilles bien développées jusqu'à l'apparition de la feuille étendard. Ne pas appliquer le produit après l'apparition de la feuille étendard. En général, le traitement au stade 4 feuilles constitue le moment où la tolérance de la culture et la sensibilité des mauvaises herbes sont à leur maximum. La dose d'application sécuritaire est de 1,1 litre par hectare. Des taux plus élevées peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. En général, les dommages à la culture occasionnés par des taux plus élevées sont compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 litres d'eau ou plus par hectare) peut réduire les risques de dommages à la culture. Maximum d'une application par année.

Délai d'attente avant la récolte

- Empêcher les animaux laitiers en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou faucher le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

SEIGLE D'AUTOMNE. BLÉ D'HIVER

Traiter au printemps entre le plein tallage et juste avant l'apparition de la feuille étendard. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT PENDANT ET APRÈS L'APPARITION DE LA FEUILLE ÉTENDARD. NE PAS appliquer le produit à l'automne. La dose d'application sécuritaire est de 0,9 litre par hectare. Des taux plus élevées peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes.

En général, les dommages à la culture occasionnés par des taux plus élevées sont compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 litres ou plus par hectare) peut réduire les risques de dommages à la culture. Maximum d'une application par année.

Délai d'attente avant la récolte

- Empêcher les animaux laitiers en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou faucher le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

PRÉCAUTIONS POUR L'APPLICATION DU HAUT DES AIRS (sur les cultures de céréales seulement)

Mode d'emploi

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 10 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et le taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

N'appliquer que lorsque les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, la cabine de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1 800 667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou le conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Épandre la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare.

- Soin particulier : Utiliser une quantité suffisante d'eau pour une distribution homogène.
- Utiliser une pression de pulvérisation de 235 kPa ou moins. Éviter de placer les buses là où le jet de pulvérisation subira l'effet tourbillon de l'extrémité d'ailes.
- Ne pas recourir à des personnes pour servir de point de repère.
- Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha.
- Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive, par conséquent n'utiliser que des buses ou des arrangements de buses qui minimisent la production de fines gouttelettes. Ne pas diriger les buses vers le tourbillon causé par l'avion et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Lors de la pulvérisation, éviter des combinaisons de pression et de types de buses que donnent de fines particules (bruine) qui risquent de dériver.
- On peut utiliser un agent épaississant ou un retardant de dérive avec ce produit pour réduire la dérive de pulvérisation.
- Éviter la dérive de pulvérisation: Appliquer le produit seulement lorsqu'il y a peu ou pas de risque de dérive. De petites quantités de pulvérisation, même invisibles, peuvent sérieusement nuire aux cultures sensibles et endommager des habitats sensibles non visés. Utiliser des méthodes telles que l'utilisation de ballons ou une colonne de fumée en permanence au site ou près du site ou un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation pour connaître la vitesse du vent, les changements de température et les déplacements d'air (stabilité de l'air). Si la fumée se développe en couches ou indique une possibilité de dérive, ne pas pulvériser.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.

- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz avec une odeur de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettover l'équipement dans un endroit encloisonné.

Plantes sensibles

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ce type de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité.

Ce produit peut causer des dommages aux pelouses ou aux pâturages s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien établi. De plus, la plupart des légumineuses seront endommagées ou supprimées

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Les plans d'eau saisonniers nécessitent des zones tampons de pulvérisation s'ils contiennent de l'eau au moment de l'application. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas sur une base annuelle ne nécessitent pas de zones tampons de pulvérisation.

Tableau des zones tampons sans pulvérisation

Méthode d'application		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :					
Pulvérisateur agricole	Culture		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/ marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
	Cultures de plein champ (maïs Enlist, soja Enlist E3, grains céréales)		1	0	1	0	1
Aérienne	Cultures de plein champ (grains céréales)	Voile fixe	1	0	1	0	45
		Voile tournante	1	0	1	0	40

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la grande large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Enlist 1 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Enlist 1 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Enlist 1 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologique (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et

- d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtanir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

032724

Code de l'étiquette: CN-33701-003-F

Remplace: CN-33701-002-F